



NON A LA REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GREVE DES ENSEIGNANTS TOUS EN GREVE LE 15 MAI !

A la veille du grand mouvement national de grève du 15 mai, le SE-UNSA considère que le ministre continue à provoquer la profession sur la question du service minimum dans les écoles.

Le 24 janvier, pas plus de 1800 communes avaient répondu à cette demande sur les 22 000 qui ont une ou des écoles.

Face à la forte crispation qu'il avait générée le 24 janvier avec le lancement de son expérimentation sur le « service minimum », le ministre avait annoncé une rencontre avec les organisations syndicales. Il n'a pas donné suite, et annonce dans les médias qu'il ne s'adressera qu'aux communes !

Sur un sujet aussi sensible touchant au droit de grève des enseignants, le SE-UNSA estime qu'on est en droit d'attendre d'autres méthodes et réaffirme qu'il ne saurait être question de toucher à ce droit démocratique fondamental

Pour le SE-UNSA le ministre ferait bien de commencer à appliquer la loi qui fait obligation à l'employeur de négocier sur les sujets en conflit, dans le délai du préavis de grève.

De nouvelles directives ont été envoyées aux administrations locales, pour inciter, voire « pousser » les mairies à mettre en place des garderies.

**Le SE-UNSA appelle les enseignants à se mobiliser massivement
et à faire grève le 15 mai.**

Ne cédon pas aux pressions !

- Refusons de répondre à une quelconque enquête de l'administration 48h avant la grève.

- Faisons connaître au maire, si nécessaire notre opposition à la mise en œuvre de garderies municipales dans des écoles où des enseignants seraient présents, compte tenu de la réglementation existante sur l'utilisation des locaux scolaires, des questions restées sans réponses sur les responsabilités engagées en cas d'accident.

Le SE-UNSA considère que les questions touchant les responsabilités, les risques du métier, sont des questions majeures.

En voulant instaurer les jours de grève, dans les locaux scolaires, un double régime de responsabilité (enseignement, et garderie municipale), le ministre met les personnels concernés en difficulté.

En cas d'accident sur des lieux fréquentés en même temps (cour d'école, couloirs, toilettes...) par des enfants sous des responsabilités différentes (enseignants ou agents municipaux), la question de la responsabilité sera évidemment posée.

Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre à envoyer à votre maire sur ce sujet.

Si malgré le désaccord le maire organise une garderie, merci de nous renvoyer l'enquête ci-jointe

Rejoignez nous le 15 mai dans les départements